



COMMUNICATION ⁽¹⁾ 2015/06 DU CONSEIL DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant sg@ibr-ire.be Chère Consœur, Cher Confrère,	Notre référence IVB/SDB/Sha	Votre référence	Date 30/10/2015
--	--------------------------------	-----------------	--------------------

Concerne: Rappel : Dématérialisation des titres – une nouvelle mission pour les réviseurs d'entreprises

Dans notre communication 2014/12, nous avons attiré votre attention sur la nouvelle mission confiée aux réviseurs d'entreprises dans le cadre de la dématérialisation de titres.

Nous y avons précisé que les titres qui ne sont pas vendus au 30 novembre 2015 doivent être déposés par l'émetteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au cours du mois de décembre 2015. La confirmation que cette obligation légale a effectivement été respectée par l'émetteur relève également de la nouvelle mission confiée aux réviseurs d'entreprises dans ce cadre.

Il est également indiqué dans la communication susmentionnée que, s'agissant d'une mission complémentaire assignée par l'émetteur au commissaire ou, à défaut, à un réviseur d'entreprise, un expert-comptable externe ou un comptable agréé externe, il est conseillé d'établir une lettre de mission complémentaire.

⁽¹⁾ Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, AR 21 avril 2007, MB 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne peuvent contenir ni d'avis ni d'opinions du Conseil de l'Institut.



Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal
Bld E. Jacqmainlaan 135/1, B-1000 Bruxelles/Brussel

La Commission des normes d'exercice professionnel vient d'élaborer un modèle de rapport sur la dématérialisation de titres, qui intègre les différents aspects du cadre légal applicable.

Je vous prie d'agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Kroes', enclosed in a thin blue rectangular border.

Daniel Kroes
Président

Annexes:

- Annexe 1 : Communication 2014/12 du Conseil de l'IRE.
- Annexe 2 : Modèle de rapport sur la dématérialisation de titres.